



AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ACCEPTEE EN CAS DE DOSSIER INCOMPLET OU DE NON-PAIEMENT

INFORMATIONS LICENCIE(E)

NOM	PRENOM
ADRESSE	
CODE POSTAL	VILLE
DATE DE NAISSANCE...../..... /	VILLE +DEPT+PAYS NAISSANCE
NATIONALITE	TELEPHONE
E-MAIL OBLIGATOIRE et LISIBLE	
<i>Les principales informations vous seront communiquées par mail, pensez à vérifier vos spams : csqsasecretariatpatinage@orange.fr</i>	

INFORMATIONS RESPONSABLE LEGAL + AUTORISATIONS

Je soussigné(e), responsable légal de, autorise les dirigeants du CSGSA Patinage Artistique à prendre toute mesure nécessaire en cas d'accident concernant mon enfant.

Signature :

DROIT A L'IMAGE VALIDITE DU 01/07/2020 au 30/06/2021

Je soussigné(e), donne au CSGSA Section Patinage l'autorisation d'utiliser des photos et/ou vidéos me représentant ou représentant mon enfant ci-dessus dénommé « licencié » sur tout type de support de communication interne comme externe au club (ex : site internet, presse, brochures, panneaux, page Facebook du club, etc...)

Date **Signature :**

BADGE ET LICENCE

Le club délivrera un badge strictement personnel qui autorisera son titulaire à participer aux cours auxquels il est inscrit ainsi qu'aux manifestations organisées par le club. Le port du badge est OBLIGATOIRE pour chaque entraînement, l'accès sera refusé en cas d'absence de badge. Toute perte de badge devra être signalée au club.

Pour les patineurs de la saison 2019/2020 : la non-restitution du badge complet (plastique + cordon) de la saison 2019/2020 entraînera un supplément de 5€ lors de la réinscription définitive.

La saisie de la licence est effectuée auprès de la Fédération Française des Sports de Glace. La licence doit être conservée par le/la licencié(e)°. La licence, dans sa version imprimable est envoyée automatiquement à l'adresse mail ci-dessus renseignée, par l'expéditeur suivant : "FFSG" <nepasrepondre@ffsg.org> Vous voudrez bien vérifier régulièrement vos spams / indésirables.

Signature :

DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Règlement intérieur daté et signé

Demande d'honorabilité (uniquement pour les bénévoles et encadrants même mineurs) accompagnée d'une copie de la carte nationale d'identité

3 photos d'identité

Certificat médical si 1^{ère} inscription et numéro ordre médecin obligatoire

Questionnaire QS Sport complété (sauf 1^{ère} inscription)

J'atteste avoir répondu NON à toutes les questions du QS Sport pour le renouvellement de licence d'une fédération sportive (Cerfa n° 15699*01), dans le cas contraire je suis tenu de présenter un certificat médical

GROUPE BABY CLUB - TARIFS ET HORAIRES

Cotisation Baby-club 1 cours par semaine : 205 € (aucune réduction applicable)

Pré-inscription à déduire si déjà versé : 70 €

Aucune cotisation ne sera remboursée en cas de maladie/accident cf Règlement intérieur

TOTAL A REGLER €

Horaires :

Mercredi 11 H 00-12 H 00 *

* créneau ouvert parent/enfant

GROUPE INITIATION LOISIRS MOINS DE 18 ANS-TARIFS ET HORAIRES

Cotisation 1 cours par semaine : 325 €

Montant de la cotisation 1^{ère} adhésion moins de 10 ans : 205 € (aucune réduction applicable, âge enfant retenu à la date d'inscription)

1 cours supplémentaire : 160 €

Avenant licence Compétition : 25 €

Réduction 2^{ème} membre : - 30 €

Pré-inscription à déduire si déjà versé : - 70 €

Aucune cotisation ne sera remboursée en cas de maladie/accident cf Règlement intérieur

TOTAL A REGLER €

Horaires, cochez votre/vos choix :

Lundi 18 H 00 - 19 H 00

Mardi 18 H 00 - 19 H 00

Mercredi 11 H 00 - 12 H 00 *

Mercredi 13 H 30 - 14 H 30

* créneau ouvert parent/enfant

GROUPE LOISIRS AVANCE A PARTIR DU NIVEAU 4^e LAME + MOINS 18 ANS-TARIFS ET HORAIRES

Cotisation 1 cours par semaine : 350 €

1 cours supplémentaire : 160 €

Avenant licence Compétition : 25 €

Réduction 2^{ème} membre : - 30 €

Pré-inscription à déduire si déjà versé : - 70 €

Aucune cotisation ne sera remboursée en cas de maladie/accident cf Règlement intérieur

TOTAL A REGLER €

Horaires, cochez votre/vos choix :

Lundi 19 H 00 - 20 H 15

Mardi 19 H 00 - 20 H 00

Vendredi 19 H 15 - 20 H 30

GROUPE ADULTES ARTISTIQUE - TARIFS ET HORAIRES

Cotisation 1 cours par semaine : 350 €

Cours parents/enfants (mercredi 9H15 uniquement) 350 € (tarif parent)

1 cours supplémentaire : 160 €

Avenant licence Compétition : 25 €

Réduction 2^{ème} membre : - 30 €

Réduction étudiant : - 20 €

Pré-inscription à déduire si déjà versé : 70 €

Aucune cotisation ne sera remboursée en cas de maladie/accident cf Règlement intérieur

TOTAL A REGLER €

Horaires, cochez votre/vos choix :

Débutants :

Mercredi 18 H 30 - 19 h 15 *

Samedi 12 H 15 - 13 H 30

Adultes avancés :

Lundi 20 H 15 - 21 H 30

Mercredi 18 H 30 - 19 H 15 *

Samedi 9 H 30 - 10 H 45

* récup des samedis annulés en raison des tournois de hockey cf calendrier

Intermédiaires :

Lundi 20 H 15 - 21 H 30

Mercredi 18 H 30 - 19 h 15 *

Samedi 11 H 00 - 12 H 15

Parents / enfants

Mercredi 11 H 00 - 12 H 00

GROUPE DANSE / GLACE - TARIFS ET HORAIRES

Cotisation 1 ou 2 cours par semaine : 290 € (forfait)

Avenant licence Compétition : 25 €

Réduction 2^{ème} membre : - 30 €

Réduction étudiant : - 20 €

Pré-inscription à déduire si déjà versé : - 70 €

Aucune cotisation ne sera remboursée en cas de maladie/accident cf Règlement intérieur

TOTAL A REGLER €

Horaires, cochez votre/vos choix :

Mercredi 18 H 30 - 19 H 15 *

Jeudi 19 H 00 - 20 H 00

Samedi 8 H 15 - 9 H 30

* récup des samedis annulés en raison des tournois de hockey cf calendrier

Date et mention manuscrite « bon pour accord » :

Signature :

PARTIE RESERVEE CLUB		N° LICENCE		DATE SAISIE	
		<input type="checkbox"/> ESPECES		<input type="checkbox"/> CHEQUE	
MONTANT	DATE	MONTANT	DATE		
MONTANT	DATE				

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS - SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplet attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

REGLEMENT INTERIEUR

SAISON 2020 - 2021

* **ARTICLE 1** : L'accès aux cours et aux entraînements est exclusivement réservé aux membres licenciés du CSGSA pour la saison en vigueur et à toute personne explicitement autorisée par le CSGSA.

* **ARTICLE 2** : L'accès aux locaux du CSGSA est exclusivement réservé aux membres du CSGSA et à toute personne explicitement autorisée.

* **ARTICLE 3** : Pendant les heures de cours et d'entraînement, les pratiquants sont sous la responsabilité des entraîneurs ou de toute autre personne explicitement désignée par le CSGSA.

* **ARTICLE 4** : La responsabilité du CSGSA n'est engagée que pendant les heures de fonctionnement du CSGSA et vis-à-vis des seuls usagers, à condition que soient respectés le présent Règlement ainsi que les Statuts du CSGSA.

* **ARTICLE 5** : Vestiaires :

Les pratiquants doivent se changer, s'équiper et se chausser uniquement dans les vestiaires.

Les pratiquants doivent quitter les vestiaires une demi-heure après la fin de leur activité.

Les vestiaires sont exclusivement réservés aux patineurs.

* **ARTICLE 6** : Ni le club, ni l'exploitant de la patinoire ne peuvent être tenus pour responsables des effets ou objets perdus ou volés dans l'enceinte de la patinoire

* **ARTICLE 7** : Le CSGSA se dégage de toute responsabilité en cas de vol, de détériorations d'effets vestimentaires et d'objets de toute nature entreposés et utilisés dans les locaux du CSGSA et dans la patinoire par l'occupant.

* **ARTICLE 8** : L'accès sur la glace est interdit en chaussures de ville, sauf pour des raisons techniques.

* **ARTICLE 9** : Pendant les heures de cours et d'entraînement, ainsi qu'à l'occasion des diverses manifestations organisées par le CSGSA, le pourtour de la piste est interdit à toute personne non autorisée par le CSGSA.

* **ARTICLE 10** : Les pratiquants sont responsables du matériel loué ou mis à disposition par le CSGSA.

* **ARTICLE 11** : Les entraîneurs ne peuvent être consultés qu'en dehors des heures d'entraînement.

* **ARTICLE 12** : Toute personne participant ou assistant aux activités du CSGSA se doit d'avoir un comportement conforme à l'esprit sportif et respectueux de l'ordre public.

* **ARTICLE 13** : Les jeux de crosse et de balles sont interdits sur le pourtour de la piste et dans l'enceinte de la patinoire.

* **ARTICLE 14** : Le respect des installations et des règles de propreté et d'hygiène s'impose à tous les utilisateurs.

* **ARTICLE 15** : Il est interdit de fumer à l'intérieur de l'enceinte de la patinoire.

* **ARTICLE 16** : Il est interdit de consommer des boissons alcoolisées dans les locaux du CSGSA.

* **ARTICLE 17** : Aucun animal n'est toléré dans l'enceinte de la patinoire.

* **ARTICLE 18** : le respect des règles d'hygiène et de sécurité doit être appliqué par tous dans l'ensemble de la patinoire et de son environnement.

* **ARTICLE 19** : groupes d'entraînement

L'encadrement constitue des groupes en fonction de multiples critères. Ces groupes devront être respectés. Si le cours de son groupe n'a pas lieu pour une quelconque raison, le patineur **ne peut pas** se présenter à un autre cours.

Concernant les groupes, des modifications peuvent intervenir en fonction du nombre d'inscrits et/ou de l'évolution du patineur.

***ARTICLE 20 :** annulation des cours

Le club n'est aucunement responsable des cours annulés et non remplacés pour toutes raisons indépendantes de sa volonté : grève, jours fériés, problèmes techniques, travaux à la patinoire, absence d'un entraîneur, match de Hockey, spectacle, etc...et ces cours ne seront pas remboursés. Les samedis des vacances scolaires ne sont en aucun cas remboursables. Il est précisé que le club fera son maximum afin de trouver une solution de remplacement.

***ARTICLE 21 :** départ en cours de saison

En cas de départ du patineur au cours de la saison il ne sera accordé aucun remboursement sauf en cas de force majeure dûment justifiée. Le remboursement partiel de la cotisation est soumis à la décision du comité.

***ARTICLE 22 :** remboursement partiel de cotisation

Les remboursements suite à une interruption médicale temporaire se feront uniquement après étude du dossier par le comité de la section patinage, sur présentation d'un certificat médical pour une absence d'au moins 1 mois (hors vacances scolaires) pour le groupe compétition et détection, et 8 semaines (hors vacances scolaires) pour les autres groupes. Les remboursements se font sous forme d'avoir.

***ARTICLE 23 :** Cotisations :

- - Tout nouvel adhérent a la possibilité de faire 1 cours d'essai. Ce cours d'essai sont gratuits en septembre. A compter du 1^{er} octobre, le cours d'essai sera facturé 16 € + 4 € de location de patins.
- - La licence kid est réservée **aux enfants de moins de 10 ans s'inscrivant pour la 1^{ère} fois** au club.

***ARTICLE 24 :** Durant les cours et lors de passage de tests, l'accès aux gradins est toléré. Il est demandé aux parents et à tout spectateur de rester impérativement dans les gradins et de ne pas intervenir auprès des entraîneurs ni d'appeler les enfants sur la piste.

***ARTICLE 25 :** les adhérents doivent respecter les horaires des cours ; les professeurs sont en droit de refuser l'accès à la piste en cas de retards répétés et injustifiés. Il est interdit de monter sur la piste sans la présence et l'accord d'un professeur ou d'un dirigeant du club.

***ARTICLE 26 :** il est interdit de circuler ou d'accéder dans les zones non autorisées au public (caisse, banque à patins, bureaux, vestiaires réservés) sous peine d'exclusion définitive, sauf autorisation de l'équipe dirigeante.

***ARTICLE 27 :** un comportement correct est exigé envers tous, dirigeants, professeurs, personnel de la patinoire, bénévoles, visiteurs, dans l'enceinte de la patinoire et dans tous les lieux où l'adhérent représente le club. Les dégradations, incivilités, injures, sévices et contraintes envers les autres sportifs, ainsi que les insultes sur les réseaux sociaux, tous comportements ou attitudes anti sportifs ou de nature à porter atteinte à l'homogénéité, à l'honorabilité du club, tant par l'adhérent que ses parents, amis ou connaissances, entraîneraient son exclusion temporaire ou définitive. La décision appartient aux membres du comité de la section patinage.

***ARTICLE 28 :** le respect des règles d'hygiène et de sécurité doit être appliqué par tous dans l'ensemble de la patinoire et de son environnement.

***ARTICLE 29 :** le contenu et la présentation du site Internet appartiennent aux membres du comité de la section patinage.

Mention manuscrite « Lu et approuvé, bon pour accord » :

A Strasbourg, le

Nom et signature (le patineur ou son représentant légal) :



Club de Patinage Artistique de Strasbourg
Formulaire Appel à Bénévoles Saison 2020-2021

Participation bénévole lors des manifestations
(rentrée des Sports, Fête de Club, Gala....)

Informations Bénévole				Informations Patineur / Licencié			
Prénom	Nom	Email	Téléphone	Prénom	Nom	Groupe	Lien Bénévole/Patineur

Je souhaite participer, en fonction de mes disponibilités, à différents postes de bénévole pendant la saison 2020-2021. Vous pouvez conserver mes coordonnées dans ce but.	OUI	NON	Poste souhaité : (buvette, couture, bricolage, encadrement enfant, sécurité...)
--	------------	------------	--

Date, signature :

A retourner par email : csgsa.patinage@gmail.com / Ou a remettre avec le dossier d'inscription 2020-2021



Vérification d'honorabilité des licenciés bénévoles encadrants

Saison 2020/2021

(document à compléter et signer pour tout licencié encadrant et/ou pouvant être amené à participer aux activités d'encadrement de groupes sur glace et hors glace)

Nom de naissance	Prénoms dans l'ordre de l'état civil :
Nom d'usage	Sexe <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin
Date de naissance	Ville et département de naissance
Pays de Naissance	Nationalité

« La licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des articles L212-1 et L-322-1 du code du sport.

A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la Fédération Française des Sports de Glace (FFSG) aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L212-9 du code du sport soit effectué. »

- J'ai compris et j'accepte ce contrôle. A ce titre, certaines informations complémentaires pourraient m'être demandées

Pour les licenciés mineurs

- Je soussigné(e)représentant légal
deaccepte qu'un contrôle de son honorabilité soit effectué par la FFSG.

Mention manuscrite « Lu et approuvé, bon pour accord » : **A Strasbourg, le**

Nom et signature (le patineur ou son représentant légal) :



LES GESTES BARRIÈRES SPORTS DE GLACE



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter



Eviter
de se toucher
le visage



Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres



Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

Agrément ministériel n°1391 | Siret : 775 722 580 000 62